

**MERCREDI 28 FÉVRIER 2024 :**

**MOBILISATION POUR LES JO ?**

**LA DOUANE QUALIFIÉE AU REPÊCHAGE...**



Quoi de neuf concernant la mobilisation pour les JO ? Eh bien, ça y est ! La Directrice générale est certes sur le départ, mais cette fois c'est la bonne : **les principales conditions de mobilisations sont connues. Si une ultime étape se profile tout de même du côté de Bercy la semaine prochaine, les minima semblent bien acquis.** L'UNSA Douanes et la CGC Douanes en prennent acte, non sans avoir défendu une vision plus ambitieuse de cette mobilisation... **Qu'en est-il de nos principales revendications ?**

#### **UNE PRIME FORFAITAIRE POUR TOUS LES PERSONNELS DE LA DGDDI ?**

Depuis le début de notre engagement en juin dernier, nous réclamons une prime pour tous les agents afin de reconnaître l'engagement collectif de toute la douane dans la bonne organisation des JOP ! **Réponse : cette proposition a été retenue par la Directrice Générale qui en fera part au Ministre.**



#### **UNE PRIME INDEMNITAIRE COMPLÉMENTAIRE DE SUJÉTION POUR TOUS LES AGENTS MOBILISÉS ?**

La déclinaison de cette indemnité a été actée. En réponse à nos attentes exprimées fortement devant notre ministre, elle sera effectivement aux mêmes bornes qu'au ministère de l'Intérieur :

- 700€ pour les unités mobilisées au moins 50 % inclus et jusqu'à 60 % inclus,
- 1000€ pour les unités mobilisées partout en France entre 70 et 80 % exclus,
- 1500€ pour les unités mobilisées entre 80 et 100 % hors Ile de France,
- 1900€ pour les unités mobilisées entre 80 et 100 % en Ile de France (dont DIPA : demande de l'UNSA Douanes).

**Cette indemnité devrait, selon nous, être défiscalisée** puisque ce n'est pas une rémunération mais une compensation. **Réponse : cette revendication sera également portée auprès du ministre et pourrait être retenue au cas où le ministère de l'intérieur donnait satisfaction à nos homologues de la Police Nationale.**



#### **LA COMMUNICATION DES PLANNINGS ?**

Le taux de mobilisation des services repris dans le tableau s'entend durant la période des Jeux Olympiques, soit du 26 juillet au 11 août, et sera fonction de l'effectif réel sur ce créneau. Les périodes précédant et suivant directement les Jeux feront l'objet d'un renforcement de présence (sans toutefois atteindre le pic de mobilisation) dans les services. **Cette présence accrue reste à clarifier.**



Enfin, nous avons exigé la fin des pressions exercées localement au sein de certains services non-mobilisés (non-repris dans le tableau de la DG) sur la prise des congés des agents. **Réponse : la Directrice Générale a répété en séance que les services non-mobilisés ne doivent faire l'objet d'aucune contrainte et qu'ils ne doivent s'organiser que pour assurer la continuité de leur fonctionnement habituel. La Directrice s'est engagée à faire un rappel aux DI à ce sujet.**

**ENCORE UNE FOIS, LE PRAGMATISME DE L'UNSA DOUANES ET LA CGC DOUANES A PAYÉ. NOUS NOUS EFFORÇONS D'ÊTRE TOUJOURS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DU TERRAIN. IL RESTERA ENCORE DES DERNIERS POINTS À DÉTAILLER ET ARBITRER AU COURS DES PROCHAINS JOURS (LOGEMENT DES COLLÈGUES PARIS SPÉCIAL, CAS PARTICULIERS DE MOBILISATION, FRAIS DE REPAS, DE TRANSPORT ET DE GARDES).**



# MOBILISATION POUR LES JO :

## → UN DOSSIER FOURBI DE LONGUE DATE...



*Le dossier est sur la table du dialogue social depuis novembre 2023. Après avoir connu plusieurs retards, nos dirigeants s'apprêtent à rendre leur copie définitive sur les conditions de mobilisation des personnels douaniers, en vue de l'organisation des Jeux Olympiques (JO).*

*Cependant, il ne faut pas être dupes, la DG prépare ce dossier depuis bien plus longtemps. Retour à l'automne dernier, au moment des auditions par le Sénat pour préparer la LFI 2024.*

Le rapport général N°128 du Sénat, réalisé lors de la session 2023-2024, nous permet de comprendre comment la DG a préparé le dossier des JO. Les extraits ci-après vont vous apprendre ce que la représentation nationale attend des gabelous cet été...



SOURCE : AUDITION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS PAR LE RAPPORTEUR SPÉCIAL

### LES MISSIONS ”

S'agissant de l'impact des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), ils seront **une période chargée pour les douanes**, tant pour le dédouanement des marchandises que pour le contrôle des flux aux frontières. Ainsi, la Douane devrait à la fois être affectée sur **ses missions traditionnelles (dédouanement des matériels nécessaires, lutte contre la contrefaçon)** ainsi que sur **sa mission prioritaire, la mission de garde-frontières**. La direction générale a d'ores et déjà commencé à travailler sur un plan de continuité.

### LA MOBILISATION ”

La mobilisation des agents des douanes concernera **la quasi-totalité des effectifs douaniers des unités de la Surveillance et une part de ceux des Opérations commerciales** pendant la période des Jeux. Les directions interrégionales seront **réparties en trois niveaux** permettant d'adapter à la fois le niveau de mobilisation des effectifs et à la fois la priorisation des allocations de renforts. **Les autres directions** ont été appelées à **construire leur programmation d'activité en fonction des priorités** et en privilégiant les reports en interne ou les reports de congés.

### LES RENFORTS ”

Des **agents mobiles de la réserve « Paris Spécial »** seront mobilisés et le déroulé de la scolarité de la promotion 2024 des **élèves agents de constatation des douanes** (environ 230 agents) a été modifié afin qu'ils bénéficient des formations fondamentales (tir, techniques d'intervention) avant d'être **projetés sur les sites** des compétitions.

Le rapporteur regrette à cet égard que, selon les informations transmises par la Douane, **la réserve opérationnelle ne sera pas effective pour les Jeux, alors même que sa mise en place avait été en partie justifiée par cette échéance.**

### LA RESERVE OPERATIONNELLE ”

Elle devait apporter un renfort utile à la Douane dans la perspective des JOP 2024. En audition, la directrice a ainsi expliqué que **les dispositions législatives nécessitent plusieurs textes d'application** destinés à préciser les conditions de recrutement, de formation, d'habilitation, de port d'arme si nécessaire et d'indemnisation. Peut-être que cela se déblocuera après les jeux. **On nous annonce des premiers textes dans le courant de l'année 2024.**

### LES PRIMES ET INDEMNITES ”

Policiers et militaires sont interdits de congés. Les douaniers sont aussi concernés, et **sans primes supplémentaires !** Il est vrai que les entreprises privées proposent en général une prime à leurs salariés en cas de report de congés, mais **ce n'est pas prévu dans la Fonction publique.**

*(NDLR : nos interventions communes ont permis d'évoluer au moins sur ce principe)*



### LES CONGES ”

Le sujet des congés durant cette période est un enjeu pour de nombreuses administrations. Lors de mes auditions, **la directrice des douanes m'a indiqué qu'un plan d'activité avait été prévu, avec l'impossibilité, pour environ 7 000 agents, de prendre des jours de congés à l'été 2024.**

*La période d'été s'y prête pourtant. Comment compte-t-elle répartir sur le reste de l'année ces congés non pris ? Il semblerait que ce ne soit pas un sujet pour elle.* Le ministre de l'intérieur a également annoncé que les policiers ne prendraient pas de congés pendant les JOP. Il reste à voir comment ils vont ensuite gérer les repos et vacances le reste de l'année.